

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE MOTOCROSS 2026



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône Alpes organise des championnats de motocross. Ils sont principalement réservés aux pilotes adhérents et licenciés dans un club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône Alpes affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône Alpes met en compétition pour la saison 2026 les championnats suivants :

- *50cc
- *65cc
- *85cc
- *125cc
- *MX1
- *MX2
- *Féminines
- *Vétérans
- *Motos Anciennes
- *Quad
- *Quad Educatif

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement de ces championnats se fait dans le respect du code sportif de la FFM et des Règles Techniques de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il convient de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la commission de motocross.

Les championnats se déroulent dans 4 zones désignées ci-dessous :

| ZONE | DEPARTEMENTS | NOM |
|---------------|------------------------|------------------------------|
| MCF | 03 – 15 – 42 – 43 – 63 | Massif Central Forez |
| PSAR | 01 – 69 – 73 – 74 | Pays de Savoie, Ain et Rhône |
| DAI | 07 – 26 – 38 | Drôme, Ardèche et Isère |
| CANTAL | 15 | Trophée du Cantal |

NB : le siège social du club détermine sa zone de rattachement.

Les responsables des zones précitées sont chargés des différents classements de leur zone et doivent veiller à la conformité de l'épreuve. Ils peuvent désigner un responsable pour officier sur les épreuves des championnats zones en tant que président de jury. Celui-ci doit être membre de la commission motocross et à jour des formations et licences requises.

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et, à ce titre, doit mettre à disposition le personnel nécessaire (directeur de course, commissaires sportifs, commissaires de piste, équipe d'entretien de piste, contrôleurs techniques, ...).

Les officiels désignés ne s'occupent que de la partie sportive de la manifestation.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Le club organisateur d'une épreuve de championnat de l'une des 4 zones s'engage à respecter le présent règlement.

Annulation d'épreuve

En cas d'annulation, le club organisateur doit prévenir le secrétariat de la ligue qui se charge d'informer les pilotes et les officiels désignés.

En cas de force majeure le jour de la course, le jury de l'épreuve est souverain concernant l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes n'est effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais libres (moins les frais engendrés par la transaction bancaire).

Report de date d'une épreuve

Le report de date d'une épreuve est validé par la commission motocross, sous réserve qu'une autre épreuve ne soit pas organisée à la date reportée dans un rayon de 150km. Une exception peut être accordée en cas d'accord écrit du club ayant prioritairement inscrit l'épreuve à la date choisie pour le report.

Les pilotes inscrits à la date initiale restent inscrits pour la date de report. Ceux qui ne pourraient pas participer doivent en avertir le secrétariat de la ligue par mail.

Conditions d'inscription

Les championnats sont réservés en priorité aux licenciés de la ligue Auvergne Rhône Alpes inscrits un mois avant l'épreuve de zone ou de ligue (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence FFM pour l'année en cours.

Les engagements sont également ouverts aux pilotes des autres ligues et aux licences « une manifestation » dans la limite des places disponibles. Les licences « une manifestation » ne permettent pas de cumuler des points au championnat.

Toute demande d'engagement et de numéro d'un pilote (y compris avec une licence « une manifestation ») doit obligatoirement se faire sur <http://ffm.engage-sports.com>.

Les licences « une manifestation » doivent impérativement être souscrites en ligne sur l'intranet fédéral au minimum 5 jours avant l'épreuve. Aucune licence n'est délivrée sur place.

Les pilotes titulaires d'une licence INTER délivrée par un moto club du ressort territorial de la ligue (uniquement de la ligue Auvergne Rhône Alpes) peuvent participer aux épreuves. Ces pilotes ne peuvent pas marquer de points au championnat, ils figurent uniquement sur le classement de la journée. Cette dernière règle ne s'applique pas aux pilotes titulaires d'une licence INTER Jeune.

Un pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 50cc, 65cc, 85cc, 125cc, MX1, MX2, Vétérans, Motos Anciennes sont composés d'un maximum de 45 pilotes à concurrence de la capacité d'homologation de la piste et des 30 pilotes maximum pour les quads et quads éducatifs à concurrence de la capacité d'homologation de la piste.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le déroulement de l'épreuve est défini dans chacune des annexes de zone. Il comporte à minima les modalités d'essais, de qualification et de mise en grille.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Les courses peuvent s'effectuer avec une ou plusieurs séries soit par catégorie, soit par catégorie regroupée (OPEN).

Lors de la première épreuve du championnat, l'entrée en pré grille se fait de manière aléatoire. Dans le cas où une manche comporte plusieurs catégories, la mise en pré grille pour les essais libres et chronométrés se fait en alternant ces catégories en fonction du classement provisoire et par ordre croissant de catégorie d'âge et de cylindrée.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

| DUREE DES ESSAIS ET MANCHES | |
|-----------------------------|---|
| Essais libres de | 10 à 15 min – 10 min pour 50cc et quad éducatif |
| Essais chronométrés | 15 min – 10 min pour 50cc et quad éducatif |
| Espoir 50cc | 2 manches de 8 min + 1 tour |
| Quad éducatif | 2 manches de 10 min + 1 tour |
| Espoirs 65cc | 2 manches de 12 min + 1 tour |
| Espoirs 85cc | 2 manches de 15 min + 1 tour |
| 125cc | Minimum 2 manches de 15 min + 1 tour |
| MX2 | Minimum 2 manches de 15 min + 1 tour |
| MX1 | Minimum 2 manches de 15 min + 1 tour |
| Vétérans | Minimum 2 manches de 15 min + 1 tour |
| Motos Anciennes | Minimum 2 manches de 15 min + 1 tour |

Définition des catégories

| CATEGORIE | MACHINES | AGE | LICENCES ADMISES | GUIDON/CASM |
|-------------|---|---|--|-----------------------------------|
| ESPOIR 50cc | Classe 1 50cc centrifuge <i>Machine d'origine avec diamètre de roue de 10 ou 12 pouces à l'avant et 10 pouces à l'arrière.</i> | 6 ans révolus le jour de l'épreuve, jusqu'à 8 ans au 31 décembre 2026. | Licences délivrées par la FFM de type : INJ, LUE, NJ et CEX | Guidon de bronze a minima |
| ESPOIR 65cc | Classe 1 65cc | 7 ans révolus le jour de l'épreuve jusqu'à 11 ans. 2 catégories (classement aux points pour chaque sous-catégorie) : *65cc poussin de 7 à 9 ans maximum au 31 décembre 2026. *65cc pupille de 10 ans dans l'année à 11 ans maximum au 31 décembre 2026. | Licences délivrées par la FFM de type : INJ, LUE, NJ et CEX. | Guidon d'argent, d'or ou du CASM. |

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

| CATEGORIE | MACHINES | AGE | LICENCES ADMISES | GUIDON/CASM |
|-------------|--|--|---|--|
| ESPOIR 85cc | Classe 1 85cc | 3 catégories (classement aux points pour chaque sous-catégorie) : *85cc benjamin de 9 ans révolus à 11 ans maximum au 31 décembre 2026 . *85cc minime de 12 ans dans l'année à 13 ans maximum au 31 décembre 2026 . *85cc cadet de 14 ans dans l'année à 15 ans maximum au 31 décembre 2026 . | Licences délivrées par la FFM de type : INJ, LUE, NJ, NCO et CEX. | Guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans. CASM pour les plus de 12 ans. |
| 125cc | Classe 2 125cc 2T | 13 ans révolus le jour de l'épreuve | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX, NJ3C, NCO et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |
| MX2 | Classe 2 De 100 à 150cc 2T De 175 à 250cc 4T | 15 ans révolus le jour de l'épreuve pour la classe 2 > à 125cc 2T 13 ans révolus le jour de l'épreuve pour la classe 2 < à 125cc 2T | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX, INT, NCO et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |
| MX1 | Classe 3 et 4 De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Moto électrique | 15 révolus le jour de l'épreuve | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX, INT, NCO et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |
| VETERANS | Classe 2, 3 et 4 | 40 ans révolus le jour de l'épreuve 4 catégories selon le règlement du championnat de France vétéran (classement scratch) : *Bronze de 40 à 46 ans *Argent de 47 à 53 ans *Or de 54 à 58 ans *Platine à partir de 59 ans | Licences délivrées par la FFM de type INT, LUE, CEX, NCO et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

| CATEGORIE | MACHINES | AGE | LICENCES ADMISES | GUIDON/CASM |
|---------------------------|---|--|---|--|
| QUAD EDUCATIF 50cc | Classe 1 50cc centrifuge Quad type prototype interdit. | 6 ans révolus le jour de l'épreuve jusqu'à 8 ans maximum au 31 décembre 2026. | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX ou NJ. | Guidon de bronze a minima |
| QUAD EDUCATIF 65cc | Classe 1 65cc Quad type prototype interdit. | 2 catégories (classement aux points pour chaque sous-catégorie) : *65cc poussin de 7 à 9 ans maximum au 31 décembre 2026. *65cc pupille de 10 ans à 11 ans maximum au 31 décembre 2026. | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX et NJ. | Guidon d'argent, d'or ou du CASM. |
| QUAD EDUCATIF 85cc | Classe 1 85cc Quad type prototype interdit. | 3 catégories (classement aux points pour chaque sous-catégorie) : *85cc benjamin de 9 ans à 11 ans maximum au 31 décembre 2026. *85cc minime de 12 ans à 13 ans maximum au 31 décembre 2026. *85cc cadet de 14 ans à 15 ans au 31 décembre 2026. | Licences délivrées par la FFM de type INJ, LUE, CEX, NJ et NCO | Guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans. CASM pour les plus de 12 ans. |
| QUADS | 125cc à 700cc | A partir de 13 ans révolus | Licences délivrées par la FFM de type INT, LUE, CEX, NCO, NJ3C et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |
| MOTOS ANCIENNES | 125cc à 500cc De 1968 à 1997 | A partir de 18 ans révolus | Licences délivrées par la FFM de type INT, LUE, CEX, NCO et « une manifestation » | CASM (sauf pour les licences « une manifestation ») |

ARTICLE 4 – NUMERO DE COURSE, INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Numéro de course

La demande de numéro se fait uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com> à partir **du 15 décembre 2025.**

Pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc la liste des numéros est commune. La priorité du numéro 2026 est donnée à la catégorie 85cc.

Les pilotes de la ligue ayant un numéro attribué en 2025 sont prioritaires pour le réserver à nouveau à condition qu'ils en fassent la demande avant le **1^{er} février 2026**. Passé ce délai, le numéro est libre.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

NB : chaque pilote doit valider sa demande sur son compte engage sports.

Les numéros sont pré réservés pour une durée de 2 mois. Si le pilote ne s'engage pas sur une épreuve durant cette période, la réservation du numéro de course est automatiquement annulée et le numéro redevient disponible.

Les numéros attribués aux pilotes provenant d'une autre ligue ont 4 chiffres (125cc, MX2, MX1 et vétérans). Ces numéros sont facturés 10€.

Dans chaque catégorie, un numéro ne peut être attribué qu'une seule fois par an.

| CATEGORIES | GRILLE PILOTES LIGUE AURA | GRILLE PILOTES HORS LIGUE |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 50cc / 65cc / 85cc | | 1 à 999 |
| 125cc / MX1 / MX2 / Vétérans | 1 à 999 | 1000 à 1999 |
| Motos Anciennes | | 1 à 999 |
| Quads | | 1 à 999 |
| Quad éducatif | | 1 à 999 |

Inscriptions aux épreuves

L'inscription ne peut s'effectuer que si le numéro a été validé.

Les inscriptions se font uniquement en ligne avec un paiement par CB sur le site <https://ffm.engage-sports.com>. Le pilote n'est considéré comme engagé que quand l'inscription est validée.

Du 15 janvier au 15 février, les pilotes ne peuvent s'inscrire que dans les championnats de leur zone d'appartenance.

Engagements

Les tarifs d'engagements **de zone** sont les suivants :

- ***27€** pour les catégories Espoirs 50cc
- ***47€** pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc
- ***57€** pour les autres catégories et les **Motos Anciennes**

Les tarifs d'engagements **de championnat de ligue** sont les suivants :

- ***30€** pour les catégories Espoirs 50cc
- ***50€** pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc
- ***60€** pour les autres catégories et les **Quads**

La validation des pilotes engagés est faite par le secrétariat de la ligue, un mois avant l'épreuve. Priorité étant donné aux pilotes de la zone concernée.

Si le nombre de pilotes inscrits de la zone concernée est supérieur à la capacité de la catégorie, ceux-ci resteront prioritaires pour les places de réservistes. Ensuite, les pilotes hors zone et hors ligue seront engagés par date d'inscription, et ce, quelle que soit leur appartenance.

Pilote souhaitant déclarer forfait

Pour tout forfait, un droit administratif de 10€ est retenu.

Seules les raisons médicales sont acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Le pilote doit fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait.

Le forfait doit obligatoirement être fait par écrit : mail ou via Engage Sports.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Aucun remboursement n'est effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements, soit le 3^{ème} jour précédent la manifestation.

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne peut participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM ou sélection fédérale).

Un pilote ne se désengageant pas ou ne prévenant pas le délégué, donc considéré comme absent, peut se voir refuser ses prochains engagements ou être placé sur liste d'attente par la commission de motocross de la ligue.

Clôture des engagements

La clôture des engagements se fait le jeudi précédent l'épreuve à 8h00.

ARTICLE 5 – PLAQUES DE NUMERO

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions des plaques et des chiffres figurant au règlement fédéral doivent être respectées.

| CATEGORIE | COULEUR DE PLAQUE | COULEUR DES NUMEROS |
|---------------------|-------------------|---------------------|
| 50cc / 65cc | BLEUE | BLANC |
| 85cc | BLANCHE | NOIR |
| 125cc | NOIRE | BLANC |
| MX1 (classe 3 et 4) | BLANCHE | NOIR |
| MX2 (classe 2) | NOIRE | BLANC |
| Motos Anciennes | | |
| 125cc | NOIRE | BLANC |
| 250cc | VERTE | BLANC |
| 500cc | JAUNE | NOIR |
| Quad | VERTE | BLANC |
| Quad éducatif | BLEUE | BLANC |

ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE / REGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives

Le pilote doit obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence de l'année en cours ainsi que le livret technique de la machine.

Les contrôles sont effectués le samedi sur le circuit et doivent débuter au plus tard à 16h00 jusqu'à 20h00 et se poursuivent éventuellement le dimanche matin selon les dispositions du règlement particulier de l'épreuve.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation est considéré comme absent.

Le livret technique est remis à la première épreuve et doit être présenté sur chaque épreuve. En cas de perte du livret, le pilote est sanctionné d'une amende de 5€.

Chaque pilote reçoit un bracelet « pilote » et deux bracelets « accompagnateurs » (accès zone de panneautage pour mécanicien et panneauteur munis de la licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Vérifications techniques

Les vérifications techniques sont effectuées le samedi sur le circuit et doivent débuter au plus tard à 16h00 jusqu'à 20h00 et se poursuivent éventuellement le dimanche matin selon les dispositions du règlement particulier de l'épreuve. L'attribution des transpondeurs se fait à ce moment-là.

Le pilote doit présenter une machine propre.

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation est considéré comme absent.

Le club organisateur doit désigner un commissaire technique 1^{er} degré et 2 aides pour assister le commissaire technique dans sa tâche.

L'organisateur doit prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour prévenir toute bousculade. Un abri couvert doit être mis à disposition pour effectuer les vérifications et éventuellement le démontage des motos.

Le règlement technique des championnats de France de motocross fait foi.

Toute ligne d'échappement constituée d'origine d'un réducteur de bruit doit en rester équipée durant toute la durée de l'épreuve.

Aucun remboursement de l'engagement n'est fait dans le cas où la machine ne satisferait pas au contrôle technique.

Les protections coudes/épaules/genoux/hanches norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc et 125cc moins de 18 ans.

Normes des équipements

| PECTORALE | DORSALE | GILET INTEGRAL (pectorale et dorsale intégrées) |
|----------------|-----------------|---|
| Norme EN 14021 | Norme EN 1621-2 | Pectorale : norme EN 14021 Dorsale : norme EN 1621-2 Ou label FFM |
| Ou label FFM | Ou label FFM | |

Le casque est obligatoire et doit être homologués aux normes FFM suivant le règlement fédéral de l'année en cours.

Niveau sonore

Pour les limites maximums, se référer aux RTS « Niveau sonore des machines ». Toute machine présentant un niveau sonore non conforme aux RTS susmentionnées est exclue de l'épreuve.

Toute intervention technique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

La location du transpondeur n'est pas incluse dans l'engagement.

Deux formules sont possibles :

*la location du transpondeur à l'année est de 50€ (réservation sur le site de la ligue Auvergne Rhône Alpes par CB) à restituer à la fin de l'année calendaire ou à renouveler pour la saison suivante.

*la location du transpondeur à l'épreuve est de 15€. Il convient de restituer le transpondeur le soir.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, le transpondeur est facturé 50€.

Les pilotes disposent d'un délai de trois jours pour envoyer, à leurs frais, le transpondeur à l'adresse du responsable des transpondeurs.

ARTICLE 8 – POINTS ET CLASSEMENT

L'attribution des points se fait selon le barème ci-dessous pour les championnats 50cc, 65cc Poussin, 65cc Pupille, 85cc Benjamin, 85cc Minime, 85cc Cadet, 125cc, MX2, MX1, Féminines, **Motos Anciennes** :

| 1 ^{er} | 25 pts | 10 ^{ème} | 11 pts | 19 ^{ème} | 2 pts | 28 ^{ème} | 1 pt | 37 ^{ème} | 1 pt |
|------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|-------|-------------------|------|-------------------|------|
| 2 ^{ème} | 22 pts | 11 ^{ème} | 10 pts | 20 ^{ème} | 1 pt | 29 ^{ème} | 1 pt | 38 ^{ème} | 1 pt |
| 3 ^{ème} | 20 pts | 12 ^{ème} | 9 pts | 21 ^{ème} | 1 pt | 30 ^{ème} | 1 pt | 39 ^{ème} | 1 pt |
| 4 ^{ème} | 18 pts | 13 ^{ème} | 8 pts | 22 ^{ème} | 1 pt | 31 ^{ème} | 1 pt | 40 ^{ème} | 1 pt |
| 5 ^{ème} | 16 pts | 14 ^{ème} | 7 pts | 23 ^{ème} | 1 pt | 32 ^{ème} | 1 pt | 41 ^{ème} | 1 pt |
| 6 ^{ème} | 15 pts | 15 ^{ème} | 6 pts | 24 ^{ème} | 1 pt | 33 ^{ème} | 1 pt | 42 ^{ème} | 1 pt |
| 7 ^{ème} | 14 pts | 16 ^{ème} | 5 pts | 25 ^{ème} | 1 pt | 34 ^{ème} | 1 pt | 43 ^{ème} | 1 pt |
| 8 ^{ème} | 13 pts | 17 ^{ème} | 4 pts | 26 ^{ème} | 1 pt | 35 ^{ème} | 1 pt | 44 ^{ème} | 1 pt |
| 9 ^{ème} | 12 pts | 18 ^{ème} | 3 pts | 27 ^{ème} | 1 pt | 36 ^{ème} | 1 pt | 45 ^{ème} | 1 pt |

Pour les championnats Quads, Quad Educatif et Vétérans, le barème est le suivant :

| 1 ^{er} | 45 pts | 10 ^{ème} | 24 pts | 19 ^{ème} | 15 pts | 28 ^{ème} | 6 pts | 37 ^{ème} | 1 pt |
|------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|-------|-------------------|------|
| 2 ^{ème} | 40 pts | 11 ^{ème} | 23 pts | 20 ^{ème} | 14 pts | 29 ^{ème} | 5 pts | 38 ^{ème} | 1 pt |
| 3 ^{ème} | 37 pts | 12 ^{ème} | 22 pts | 21 ^{ème} | 13 pts | 30 ^{ème} | 4 pts | 39 ^{ème} | 1 pt |
| 4 ^{ème} | 35 pts | 13 ^{ème} | 21 pts | 22 ^{ème} | 12 pts | 31 ^{ème} | 3 pts | 40 ^{ème} | 1 pt |
| 5 ^{ème} | 33 pts | 14 ^{ème} | 20 pts | 23 ^{ème} | 11 pts | 32 ^{ème} | 2 pts | 41 ^{ème} | 1 pt |
| 6 ^{ème} | 31 pts | 15 ^{ème} | 19 pts | 24 ^{ème} | 10 pts | 33 ^{ème} | 1 pt | 42 ^{ème} | 1 pt |
| 7 ^{ème} | 29 pts | 16 ^{ème} | 18 pts | 25 ^{ème} | 9 pts | 34 ^{ème} | 1 pt | 43 ^{ème} | 1 pt |
| 8 ^{ème} | 27 pts | 17 ^{ème} | 17 pts | 26 ^{ème} | 8 pts | 35 ^{ème} | 1 pt | 44 ^{ème} | 1 pt |
| 9 ^{ème} | 25 pts | 18 ^{ème} | 16 pts | 27 ^{ème} | 7 pts | 36 ^{ème} | 1 pt | 45 ^{ème} | 1 pt |

Quel que soit le barème, un pilote ne peut être classé sans avoir franchi le drapeau à damiers.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, le classement de l'arrivée de la dernière manche sert à départager les pilotes.

Les points obtenus par les pilotes hors ligue ou inter ne sont pas redistribués.

En cas de report de points pour une épreuve de zone en concurrence de date avec un championnat de ligue Auvergne Rhône Alpes

Tout pilote participant à une épreuve de championnat Zone organisée le même week end qu'un championnat de type championnat de ligue Jeunes / championnat de ligue Adulte se voit réattribuer des points en championnat de zone sous réserve que :

*les deux épreuves soient de la même spécialité

*le pilote soit titulaire d'une licence délivrée par la FFM et dans un club de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

*le pilote soit engagé dans la même classe sur les deux épreuves en concurrence de date.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

*le championnat de zone compte un minimum de 3 épreuves et que le pilote ait effectivement participé à au moins la moitié des épreuves de ce championnat.

* le report de points soit en tout état de cause limité à trois épreuves maximum.

Ce calcul se fait au prorata des points marqués sur la totalité des manches disputées du championnat de zone. Ces points sont rajoutés à l'issue de la finale du championnat de zone auquel il est engagé. Exemple : un pilote n'a pu participer à deux épreuves du championnat de zone pour cause de concurrence de date avec un championnat type championnat de ligue Jeune – championnat de ligue Adulte. Ce pilote a inscrit une moyenne de 15 points sur l'ensemble des manches du championnat de zone qu'il a disputé. Il peut donc prétendre à un report de 60 points complémentaires sur son championnat de zone.

Afin de prétendre à ce report de points, le pilote doit avoir franchi le drapeau à damiers des manches sur l'épreuve à laquelle il participe.

Dans le cas où une épreuve du championnat de zone est organisée hors week end, la commission de motocross de la ligue peut décider, d'accorder également un report de points aux pilotes absents.

Courses par sélection

Tout pilote ayant été sélectionné par la ligue Auvergne Rhône Alpes pour une course par équipe Championnat de France de Région en concurrence de dates avec un championnat de zone se voit automatiquement réattribuer des points en championnat de zone ou championnat de ligue sans distinction de discipline ou de catégorie.

Classements

Tous les pilotes de la ligue Auvergne Rhône Alpes, quelle que soit leur zone : DAI, MCF, PSAR et Trophée du Cantal sont classés à la journée.

Tous les pilotes hors ligue sont classés à la journée.

Seuls les pilotes de la zone, c'est-à-dire dont la licence dépend d'un club de la zone de la course, sont classés au championnat de zone.

ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

Les récompenses sont à la charge de l'organisateur. Ce dernier doit récompenser à minima les 3 premiers des catégories ci-dessous :

- *50cc
- *65cc Poussin et Pupille
- *85cc Benjamin / Minime / Cadet
- *125cc
- *MX2
- *MX1
- *Vétérans scratch
- *Quad éducatif 50cc
- *Quad éducatif 65cc Poussin et Pupille
- *Quad éducatif 85cc Benjamin / Minime / Cadet
- *Quad éducatif 1^{ère} féminine de chaque sous-catégorie

En complément de ces récompenses, prévoir à minima le ou la 1^{ère} des catégories ci-dessous :

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

- *1^{ère} féminine de chaque catégorie
- *s'il y a 5 féminines classées à la journée : 3 coupes sont à prévoir
- *1^{er} vétéran par catégories (bronze, argent, or et platine) s'ils ne sont pas récompensés dans les 3 premiers du classement scratch de la journée.

Une remise des prix a lieu en fin d'année dans chaque zone.

ARTICLE 10 – CHAMPIONNAT DE LIGUE

Se référer au règlement spécifique.

ARTICLE 11 – CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS

La sélection des pilotes est assurée par l'ETR et validée par le président de la ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

Les engagements au championnat des Régions sont pris en charge par la ligue Auvergne Rhône Alpes et les pilotes y participant ainsi qu'un délégué sont défrayés de leurs frais kilométriques.

Un pilote refusant de participer au championnat des Régions de France ne peut participer à aucune autre course ce même week end (hors championnat de France ou sélection fédérale).

ARTICLE 12 – JURY

Tous les points non prévus au présent règlement sont tranchés par le jury conformément aux dispositions du code sportif fédéral.

ARTICLE 13 – RECLAMATIONS

Les classements sont affichés. En cas de réclamation, celle-ci doit être remise au directeur de course dans les 30 min qui suivent l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75€ (à l'ordre de la ligue) doit être joint avec chaque réclamation écrite.

ARTICLE 14 – DRAPEAU

Le premier tour des essais libres de chaque catégorie se fait sous drapeau jaune fixe sur tous les postes de commissaire de piste. Les éventuelles sanctions sont appliquées sur la mise en grille des essais chronométrés.

ARTICLE 15 – COMPORTEMENT ET OBLIGATIONS DES COUREURS

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des règlements FFM. À tout moment pendant la manifestation, à la demande d'un commissaire technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

Il est de la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings et d'être au courant des informations données.

Tout comportement anti sportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur, personnel médical, presse, public, ...) sur ou hors de la piste peut être sanctionné par le jury.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs, lors de toute activité organisée sous l'égide de la fédération, sur la piste ainsi que dans les enceintes administratives et sportives (par coureurs, zone de panneautage, ...). Il est interdit aux coureurs et à un de ses accompagnateurs de conduire un véhicule motorisé, vélo électrique, draisienne dans le parc pilote et sur la piste en dehors des heures et des séances d'essais de qualification officiels et manches.

Le pilote doit obligatoirement laver sa machine dans la zone mise à disposition par le club sous peine de sanctions.

ARTICLE 16 – DEMANDE DE VISA DE LIGUE POUR UNE CANDIDATURE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Il est rappelé que tout club de la ligue Auvergne Rhône Alpes organisant un championnat de zone, associé à un championnat de ligue (quad ou motos anciennes) ou championnat de ligue (jeune ou adulte) peut se voir attribuer un visa de ligue ouvrant droit à la candidature pour un championnat de France lors de la saison suivante.